



Les opérations se déroulent en grande partie au lendemain de l'inscription de détail du rachat. Le virement des fonds est fait le lendemain de la saisie du détail du rachat. Le responsable des transferts actualise en bloc les stocks de titres détenus.

NOUVEAU à partir d'août 2012 : Les intérêts versés lors de l'encaissement d'OPC correspondront aux intérêts accumulés jusqu'à la dernière date anniversaire.

Les titres peuvent toujours faire l'objet d'un remboursement exceptionnel si les modalités sont respectées; dans ce cas, les intérêts sont accumulés jusqu'à la fin du mois précédant la date d'encaissement. Il convient de suivre la procédure relative aux remboursements exceptionnels.

Nota : Pour les obligations R (intérêt régulier), les demandes de remboursement **doivent** être présentées en multiples de 100 \$.
Pour les obligations C, les demandes de remboursement peuvent être présentées en multiples de 1 \$.